

Saint-Pierre-de-Côle infos

Bulletin municipal

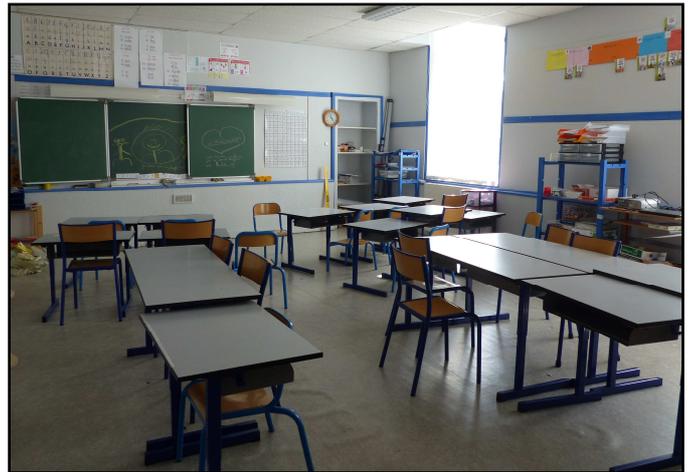
Août 2019

Fermeture d'une classe à la rentrée

Malgré les nombreuses démarches entreprises par le Conseil Municipal pour maintenir deux classes à l'école de Saint-Pierre, le 11 juin dernier l'Inspecteur d'Académie a entériné la fermeture de l'une d'entre elles pour l'année scolaire 2019/2020. Cette mesure va dans le sens d'une politique générale de fermeture des classes en milieu rural.

Requête rejetée

A l'initiative de Colette Langlade un rendez-vous avait été pris le 8 mars dernier avec l'Inspecteur d'Académie départemental pour demander un moratoire d'un an. Malgré une esquisse de regroupement scolaire avec Saint-Jean-de-Côle, la requête du Conseil Municipal a été rejetée. Pour que la décision soit revue, il aurait fallu proposer un projet concret de regroupement avec Saint-Jean. L'Inspection d'Académie souhaite effectivement un rapprochement des deux regroupements pédagogiques (RPI) pour la rentrée 2020/2021.



Cette classe restera vide à la prochaine rentrée.

Cette décision est évidemment très dommageable pour le devenir du RPI (Saint-Pierre/La Chapelle-Faucher) et pour les conditions de travail des enfants scolarisés. Lors du CM du 8 février le Conseil Municipal (par 8 voix pour et zéro voix contre) avait demandé le maintien des deux postes d'enseignant sur le site de Saint-Pierre

Suite page 10

Centrale photovoltaïque

Le projet de la centrale photovoltaïque située sur la commune de Saint-Pierre se concrétise. Les panneaux solaires ainsi que les armoires électriques sont posés. Ces dernières seront raccordées à ENEDIS en octobre. Suivront les essais puis la mise en service industrielle.

Lutter contre le réchauffement climatique

Ce projet de centrale est né de la volonté du Conseil Municipal de réhabiliter le secteur de La Macle, près de Champlouviers, où s'est exercée depuis une trentaine d'années une activité d'extraction de quartz.

En septembre 2014, l'exploitation de carrière sur cette zone a été définitivement close par les services de

l'État. Depuis les travaux de réhabilitation du site ont été effectués. Est né alors le projet de la centrale porté, après appel d'offre, par le groupe français *Urbasolar* basé à Montpellier, premier spécialiste français du photovoltaïque. C'est la société *Askela Energies* qui réalise le projet pour *Urbasolar*.

L'ambition de la Commune de Saint-Pierre, comme celui d'*Askela Energies* (1), est de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par le développement de la technologie photovoltaïque et la production d'énergie renouvelable.

La mise en place de ce projet a été réalisée en accord

Suite page 16

Infos pratiques

• Mairie

Le Bourg 24800 Saint-Pierre-de-Côle
Tél : **05 53 62 31 14** ; Fax : **05 53 62 09 03**
Accueil du public : du lundi au vendredi
de **9h00 à 12h00**.

Permanences :

Franck Besse, maire : sur rendez-vous

Site internet : saint-pierre-de-cole.fr

Alimentation, mise à jour : Jacques Minier.

• **Cantine scolaire** : **05 53 62 21 16**

• **École** : **05 53 62 21 17**

Accueil périscolaire (garderie) : ouverte de **7h30 à 8h50**
et de **16h30 à 19h00**

Tél : **05 53 62 21 18**

• **Agence postale communale**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de **9h15 à 11h50**

• **Déchetterie de Thiviers (horaires)**

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de **08h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**. Mardi de **13h30 à 18h00**.

Urgences

Depuis un fixe ou un mobile : **112**

ou

Samu : le **15**

Sapeurs-pompiers : le **18**

Gendarmerie : le **17**

Brigade de Thiviers : **05 53 62 28 90**
entre **7h00** et **19h00**

Défibrillateur :

Il est placé sur la façade de la salle de fêtes. Suivre les instructions figurant sur l'appareil.

Centre antipoison (Bordeaux) :

05 56 96 40 80

Hôpital de Périgueux - permanence d'accès aux soins :
05 53 45 25 25

Médecin de garde : numéro d'appel de nuit (après **20h**)
et du week-end (du samedi **12h00** au lundi **9h00**) :

le **15** à partir d'un fixe

le **112** à partir d'un mobile

Pharmacie de garde (dimanches et jours fériés) :
3237 (0,34 € la minute).

État-civil

♦ - Décès

- **Pierre MAGNOU**, né le 02 mai 1926, domicilié à la Rivarie, décédé le 16 janvier 2019 à Saint-Pierre-de-Côle.

- **André COMBEAU**, né le 02 août 1933, domicilié aux Carrières, décédé le 16 janvier 2019 à Saint-Pierre-de-Côle.

- **Paul BERTRAND**, né le 20 novembre 1927, domicilié aux Landes, décédé le 04 mars 2019 à Périgueux.

- **André Edmond MEYNARD**, né le 02 mai 1939, domicilié à Puy Pela, décédé le 17 juin 2019 à Périgueux.

- **Simone MASSIAS, veuve TEILLOUT**, née le 10 septembre 1931 à Saint-Romain-Saint-Clément, décédée le 26 juillet 2019 à Nontron

- **Paul GAY**, né le 6 mars 1926 à Villars, décédé le 29 juillet 2019 à Saint-Pierre-de-Côle.

Non-inscrites sur les registres d'état-civil de la commune :

- **Germaine CHAMINADE**, née le 20 septembre 1926 à Saint-Pierre-de-Côle, décédée le 27 avril 2019 à Dreux (Eure-et-Loir).

- **Marcelle IMOLA**, née le 10 octobre 1935 à Saint-Pierre-de-Côle, décédée le 24 juillet 2019 à Périgueux.

Saint-Pierre-de-Côle infos

Directeur de la publication : Franck Besse

Réalisation et mise en page : Jacques Minier, Daniel Desthomas

Ont collaboré à ce numéro : *Comité des fêtes* : Josette Deschamps ; *Club de l'Amitié* : Jeannine Laroussarie et Georgette Carpaczis ; *Anciens Combattants* : Jean-Michel Lahieyte ; *En Val de Côle* : Chantal Gay ; *Les Amis de la Côle et de la Dronne* : Philippe Banchieri ; *école intercommunale* : Anne Lagarde et Laëtitia Faye ; *mairie* : Laurence Sallenave.

Photographies : Daniel Desthomas, Jacques Minier et les responsables des associations

Impression et édition : Mairie de Saint-Pierre-de-Côle. **Tirage** : 250 exemplaires.

Distribution : les conseillers municipaux avec Robert Lassimouillas.

Le mot du maire

Comme nous le craignons, et malgré l'opposition de la commune, il n'y aura plus qu'une seule classe à l'école à la prochaine rentrée. Néanmoins, nous continuerons de tout mettre en œuvre pour maintenir la classe restante et les services qui y sont liés : cantine et accueil périscolaire.

L'actualité nationale récente a mis en lumière dramatiquement les difficultés que rencontrent quotidiennement les élus locaux et notamment les maires des petites communes ; la notre n'est malheureusement pas

épargnée par des actes d'incivilité qui rendent difficile l'exercice de nos mandats électifs.

Je veux rappeler que le maire est en charge de l'application des lois et règlements, qu'ils soient municipaux ou relèvent du droit général.

Pour ma part je m'efforce de le faire dans un esprit de conciliation et de respect, ce qui n'exclut pas la fermeté si nécessaire.

Je remercie toute l'équipe municipale qui m'assiste dans cette mission.

La grande fatigue des « petits » maires de France

La mort du maire de Signes illustre tragiquement la difficulté de plus en plus grande des maires à exercer leur fonction. Une enquête inédite* du Centre de recherches de Science-Po (Cevipof) pour l'Association des maires de France révèle que près de la moitié d'entre eux envisage d'abandonner tout mandat électif aux prochaines élections municipales, en 2020.

Disponible 24 heures sur 24

Jean-Mathieu Michel, 76 ans, maire de Signes dans le Var depuis 1983, est mort après avoir été renversé par un fourgon alors qu'il tentait d'empêcher son conducteur de déposer des gravats sur un chemin privé de la commune. *"Ma seule politique, c'est Signes"*, avait pour habitude de dire Jean-Mathieu Michel. « Jeannot », comme tout le monde avait pour habitude de l'appeler dans "son" village exerçait son sixième mandat de maire. Une vie.

« Il était disponible pour son village 365 jours par an, 24 heures sur 24. Il était un maire à l'ancienne qui fait tout et doit tout faire, un humaniste dont le cheval de bataille était la défense de l'élu local face au désintérêt des pouvoirs publics », dit son premier adjoint.

Lors d'un conseil municipal en 2011, le maire avait expliqué la difficulté de faire cesser des déversements de déchets dans cette carrière sauvage commis par une entreprise du bâtiment. *« Il a fallu faire bouger le préfet et en appeler à la gendarmerie »* avait commenté Jean-Mathieu Michel tout en regrettant, avec les autres élus, les délais d'intervention trop longs avant que les pouvoirs publics n'agissent.

49 % des maires prévoient d'abandonner leur mandat

Alors que les prochaines élections municipales doivent se tenir en mars 2020, l'étude du Cevipof indique que 49 % des maires prévoient d'abandonner tout mandat électif. Le souhait d'abandon augmente avec l'âge de

l'intéressé et avec la taille de la commune : les maires des communes de moins de 500 habitants sont 54 % à envisager de ne pas se représenter. Cette perspective est évoquée par 37 % des maires des villes de plus de 9 000 habitants.

Les maires souhaitant abandonner tout mandat électif invoquent surtout des motivations strictement individuelles. D'abord, privilégier leur vie personnelle et familiale (71 %). Et ce, souligne Martial Foucault, le directeur du Cevipof, *« quels que soient leur âge et leur situation matrimoniale, ce qui traduit un investissement de tous les instants, voire un dévouement des maires les conduisant à mettre trop souvent de côté leur vie familiale »*.

Ensuite, est invoqué le sentiment d'avoir rempli son devoir civique en exerçant un mandat électif (52,5 %). Plus alarmant, 36,5 % des édiles expliquent avoir de plus en plus de difficultés à satisfaire les demandes de leurs administrés, et 15,5 % ont même le sentiment d'être *« inutiles »*. Ils sont d'ailleurs 76,5 % à estimer que *« le niveau d'exigence des citoyens est trop élevé »*. Autre donnée : 86 % jugent que *« les risques juridique et pénal sont trop forts »*.

Enfin, sont évoqués les manques de moyens financiers (34 %) ou humains (15 %).

Dénonciation d'une recentralisation financière

Ce sondage intervient dans un contexte de tensions entre les collectivités locales et l'exécutif. Jusqu'à 79 % des maires reprochent à l'État de *« chercher à reprendre la main sur (leur) capacité d'action »*.

Sans surprise, la transformation de la taxe d'habitation en dotation est massivement perçue comme *« une perte d'autonomie fiscale et financière de la commune »* (73,5 %) et *« un risque, car les dotations ne sont pas des ressources garanties sur le long terme »* (75 %).

Suite page 4

La grande fatigue des « petits » maires

(suite de la page précédente)

La République décentralisée est en panne

« La République décentralisée des territoires est en panne alors que les maires restent les représentants politiques bénéficiant du niveau de confiance le plus élevé de la part des Français », analyse Martial Foucault.

La perception négative des maires s'étend aux nouvelles compétences des intercommunalités (au détriment des communes) installées par la loi NOTRe (75 %), à la réorganisation des services déconcentrés de l'État (67,5 %) voire aux nouveaux rythmes scolaires

instaurés depuis quatre ans (50,5 %).

En revanche, les maires approuvent la loi interdisant le cumul entre un exécutif local et un mandat parlementaire (55 %).

* Cette enquête du Cevipof vient après la publication d'un ouvrage, remarquable de par son ampleur mais d'un accès parfois difficile pour le grand public, sur les élections municipales : Villes de gauche, villes de droite. Trajectoires politiques des municipalités françaises de 1983 à 2014 (Presses de Sciences-Po, 2018).

L'enquête a été envoyée aux 35 357 maires du fichier de l'AMF. La représentativité de l'enquête (7 141 réponses reçues) est assurée par une proportion équivalente de maires répondants dans chacune des strates de population des communes.

Conseil municipal

Compte-rendu des délibérations

Il n'y a pas d'obligation légale de publier dans le journal communal l'intégralité des délibérations de chaque conseil municipal.

Le choix a été fait d'en donner une synthèse par thème afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension.

Les comptes rendus complets sont affichés à la mairie ou peuvent être consultés aux horaires d'ouverture de celle-ci.

Chacun peut également assister aux séances qui sont annoncées à l'avance sur les panneaux d'affichage public.

Assainissement collectif

Compétences eau et assainissement

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale) de 2015 prévoyait le transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020, de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées aux communautés de communes.

Un loi de 2018 assouplit cette disposition et permet le report de ce transfert au 1^{er} janvier 2026, si au moins 25 % des communes (représentant au moins 20 % de la population) s'y opposent avant le 1^{er} juillet 2019.

Le conseil décide de s'opposer au transfert de ces compétences.

Suite au vote des communes constituant la communauté des communes du Périgord Limousin, les critères de blocage ont été atteints et le transfert des compétences eau-assainissement sont reportées jusqu'à 2026.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales n'est pas liée à celle des eaux usées et peut rester de la compétence de la commune.

Extension du réseau

Le conseil a pris connaissance du rapport de l'enquête d'utilité publique qui s'est déroulée du 13 au 28 mai 2019, concernant le zonage de la future extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit Talussou. Une seule réclamation a été déposée par madame Tibur résidant dans la zone couverte par les travaux d'extension du réseau collectif.

Le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable, le conseil approuve le nouveau zonage. Celui-ci peut être consulté en mairie. La phase de consultation des entreprises est en cours pour la réalisation des travaux qui incluront le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable.

Les travaux sont planifiés pour 2019/2020.

Propositions de prêt

Des propositions de prêts ont été présentées au conseil municipal du 17 mai 2019 pour un montant de 150 000 €. La demande de prêt sera affinée dans le cadre d'un appel d'offre avant le choix définitif.

Conseil municipal

Vie scolaire

Projet piscine

Un cycle piscine à l'Aquacap de Périgueux est organisé, dans le cadre du programme scolaire, par les enseignantes du regroupement pédagogique, pour les élèves du CP au CM2.

La commune prend en charge les dépenses globales et réceptionne les participations des autres communes au pro rata du nombre d'enfants concernés.

Le coût total de 1 735,20 € (48,20 € par enfant) est réparti de la façon suivante :

- ◆ La Chapelle-Faucher : 15 enfants, 723 €
- ◆ Saint-Front-d'Alemps : 2 enfants, 96,40 €
- ◆ Saint-Pierre-de-Côle : 14 enfants, 674,80 €
- ◆ Eyvirat : 4 enfants : 192,80 €
- ◆ Lempzours : 1 enfant : 48,20 €.

Cantine

Le prix du repas demandé aux parents est porté de 2,60 € à 2,70 € à partir du premier avril 2019.

Transport scolaire

Organisation

La commune de Saint-Pierre-de-Côle est organisatrice pour le circuit de ramassage Saint-Pierre-de-Côle - Périgueux, précédemment géré par Agonac. À ce titre, elle délivre les cartes de transport, gère les demandes d'inscriptions et le reversement des participations des familles.

Cependant, dans le contexte de la refonte tarifaire voulu par la Région et en raison des contraintes de gestion, la commune décide de ne plus gérer ce circuit à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Par ailleurs, le conseil accepte la demande de Villars de se retirer du syndicat de ramassage scolaire de Thiviers.

Inscriptions et tarif

Les inscriptions se font désormais en ligne.

Le tarif prend en compte le quotient familial. Le montant maximum est de 195 € pour l'année.

Le syndicat intercommunal a décidé d'aider les familles payant ce montant par le biais d'une aide de 45 € portant ce maximum à 150 €.

Prêt de matériel

Le conseil valide la demande de prêt de 5 chaises, taille enfant, auprès de la commune de Saint-Front-d'Alemps dont l'école a fermé, pour l'année scolaire.

Demande de dérogation

La commune refuse toute demande de dérogation à la carte scolaire, notamment pour l'inscription d'un enfant du secteur à une école d'un autre secteur.

Elle ne prendra donc pas en charge les frais en résultants (transport scolaire, prix du repas,...) qui pourraient être demandés par la commune d'accueil.

Infos diverses

Rénovation de l'habitat

Lancé par les communautés de communes Périgord-Limousin et Isle-Loue-Auvézère, le programme Happy-Habitat propose des aides pour améliorer l'habitat.

Les subventions peuvent porter sur :

- ◆ Adaptation en faveur de l'autonomie de la personne et le maintien à domicile
- ◆ Économies d'énergie
- ◆ Mise aux normes

Elles s'adressent aux propriétaires occupants, usufruitiers, locataires, propriétaires bailleurs,...

Les aides varient en fonction des revenus du foyer et du nombre d'habitants.

Contact au 05 33 12 01 17, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Permanences à la maison des services de Thiviers les 2^e mardis du mois de 9h30 à 12h00. Site internet : www.happyhabitat.fr

Conciliatrice de justice

Annick Ignard a été désignée par le premier président de la cour d'Appel de Bordeaux comme conciliatrice de justice pour le canton de Thiviers.

Bénévole, elle peut intervenir pour aider à trouver une solution négociée satisfaisante pour chacune des parties en conflit pour tout litige d'origine civile : troubles de voisinage, droit de la consommation, droit du travail, malfaçons, etc.

Elle n'intervient pas sur les problèmes de droit à la personne ou d'ordre administratif.

Elle reçoit à la mairie de Thiviers, sur rendez-vous.

Pour la contacter :

Tél. 06 23 16 13 96

Courriel : ignard@wanadoo.fr

Conseil municipal (suite)

Budget communal

Budget 2018

Commune

Le compte administratif de la commune pour 2018 a été voté comme suit :

- ◆ Section fonctionnement : dépenses : 319 391 € ; recettes : 409 987 €
- ◆ Section investissement : dépenses : 135 785 € ; recettes : 121 643 €
- ◆ Reste à réaliser : dépenses : 43 322 € ; recettes : 132 958 €

Considérant que toutes les conditions étaient remplies, le compte de gestion a ensuite été approuvé.

Assainissement

Le compte administratif de l'assainissement pour 2018 a été voté comme suit :

- ◆ Section fonctionnement : dépenses : 39 537 € ; recettes : 37 562 €
- ◆ Section investissement : dépenses : 22 568 € ; recettes 71 853 €
- ◆ Reste à réaliser : dépenses 53 420 € : recettes : néant.

Considérant que toutes les conditions étaient remplies, le compte de gestion a ensuite été approuvé.

Budget primitif 2019

Commune

Le budget primitif de la commune pour 2019 a été voté comme suit :

- Budget fonctionnement :
 - Recettes : 673 081 €
 - Dépenses : 673 081 €
- Budget investissement :
 - Recettes : 380 666 €
 - Dépenses : 380 666 €

Assainissement

Le budget primitif de la commune pour 2019 a été voté comme suit :

- Budget fonctionnement :
- Recettes : 61 475 €
 - Dépenses : 61 475 €
- Budget investissement :
- Recettes : 205 693 €
 - Dépenses : 205 693 €.

Vote des trois taxes

Le conseil décide d'une évolution de 1 % de la fiscalité locale pour 2019.

Les taux d'imposition pour les 3 taxes locales ont donc été fixé comme suit :

Taxe d'habitation :	10,23 %
Taxe foncière bâti :	23,37 %
Taxe foncière non bâti :	87,45 %

Subventions aux associations

Les subventions aux associations locales ont été approuvées et réparties comme suit :

- ◆ Comité des fêtes 2 885 € (dont 2 700 € pour le feu d'artifice)
- ◆ Amicale des anciens combattants : 185 €
- ◆ Club de l'Amitié : 185 €
- ◆ Comice agricole cantonal : 100 €
- ◆ Société de pêche les Amis de la Côte : 185 €
- ◆ Amicale des sapeurs-pompiers : 100 €
- ◆ Renaissance du Vieux Bruzac : 100 €
- ◆ Comité contre le cancer : 100 €
- ◆ En Val de Côte : 185 €
- ◆ Les Petits Chapellois : 100 €
- ◆ Association de chasse la Renardière : 185 €
- ◆ Association de pétanque : 185 €
- ◆ Association Jame's Band : 185 €.

Il est rappelé que pour bénéficier d'une subvention, les associations doivent faire parvenir chaque année, le compte rendu de leur assemblée générale ainsi que les budgets de l'année passée et le prévisionnel de l'année à venir.



La commune assure le financement du feu d'artifice tiré lors de la fête patronale.

Conseil municipal (suite)

Voirie

Groupement de commandes

La commune adhère au groupement de commandes initié par la communauté de communes Périgord Limousin, pour le marché des travaux de revêtement et d'entretien de la voirie communale.

Financement des travaux

Des travaux d'entretien et d'investissement de la voirie communale s'avèrent nécessaires notamment pour des raisons de sécurité. Il s'agit du renforcement de la chaussée et du revêtement bicouche des chemins situés sur les lieux-dits La Bélofie, Reynerie, la Bélonie. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide de 20 % du Conseil départemental provenant des amendes de police.

Le conseil approuve le plan de financement suivant : (montants TTC)

- dépenses : 13 151 €
- recettes : Conseil départemental (amendes de police) : 2 191 € ; Commune : 10 959 € ; total des recettes : 13 151 €

Pose d'un miroir sur la D78

Suite à la demande de M. Comeyne de poser un miroir pour la sortie sur la D78 au niveau des Batelaires, un contact a été pris auprès de M. Bocquier pour l'étude de faisabilité.

Aliénation d'un chemin rural des Braudies

M. Daniel Mortessagne propose d'acheter une parcelle de chemin rural (505 m²) qui ne dessert que ses terres. Cette aliénation ne portant pas préjudice aux riverains ni à l'intérêt général, le conseil donne un avis favorable sous réserve du résultat de l'enquête publique réglementaire et à condition que les frais résultant de l'opération soient assumés par le demandeur.

Aliénation de chemins ruraux à la Bélonie

Mme Dramaillet propose d'acheter une partie d'un chemin rural sans issue (41m²) qui ne dessert que ses terres.

Cette aliénation ne portant pas préjudice aux riverains ni à l'intérêt général, le conseil donne un avis favorable sous réserve du résultat de l'enquête publique réglementaire et à condition que les frais résultant de l'opération soient assumés par les demandeurs, lesquels acquitteraient leur part au pro rata des surfaces les

concernant, pour un prix estimé à 2,47 € le m².

Par ailleurs, M. et Mme Chartrain demandant l'aliénation d'une partie de chemin rural, une visite sera réalisée sur place pour examiner les détails de cette requête.

Voirie forestière

La gestion des voiries du massif forestier, partagée par les communes de Vaunac, Ezyerac, Saint-Pierre-de-Côle et Thiviers, est effectuée dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF). Celui-ci assure les travaux d'aménagement et d'entretien des pistes de défense contre les incendies (DFCI) et de dessert forestière.

La commune crée un fond de concours au budget 2019 pour un total de 15 000 €.

Vente d'arbres

Le conseil donne son accord pour l'abattage et la vente pour 110 € d'un arbre situé sur un terrain communal à Reynerie, à la société Chanceau chargée des travaux de coupe d'arbres gênant la visibilité sur la D78.

Devis

Des devis ont été présentés pour :

- ♦ la pose de ralentisseurs à Champlouviers et d'un sens interdit au château de Bruzac pour un total de 713 € TTC.
- ♦ L'achat et la pose de 7 cendriers publics pour équiper les commerces et services publics pour 1 167 € TTC (soit 167 € l'unité).

Téléassistance

Cassiopea Téléassistance est un service créé en 1987 pour soutenir les personnes âgées isolées et celles en situation de handicap.

Un médaillon est remis à la personne qui par simple pression peut contacter un opérateur 24h sur 24 et 7 jours sur 7 en cas de chute, malaise, rôdeurs,...

Outre le service d'urgence, elle offre des relations privilégiées à ses adhérents : accompagnement personnalisé, appels et visites de convivialité pour les plus fragiles, animations et séances d'information santé.

Supervisé par le Conseil départemental, ce service est destiné aux bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Une participation financière peut être proposée par Cassiopea ou le CIAS.

Contact : 05 53 53 54 54, ou via le CIAS.

Conseil municipal (suite)

Questions diverses

Chats errants

À la suite d'une réunion du quartier concerné dans le bourg, le 1^{er} février dernier, il restait 5 chats à capturer et à stériliser et une convention doit être signée avec l'association *SOS chats libres* pour les modalités de capture et le co-financement de l'opération.

Extension du cimetière

Le projet d'extension du cimetière (photos ci-dessous) comprend la jonction entre la partie actuelle et la nouvelle ainsi que la clôture de cette dernière. Le coût total s'élèvera à 9 981 € dont 2 495 € (30 %) financés par le fonds d'équipement des communes.



Téléassistance pour seniors

La commune a signé une convention avec l'association Cassiopea qui propose un service de téléassistance aux personnes âgées ou dépendantes dans le but de favoriser leur maintien à domicile. Un point d'information sera mis en place à la mairie avec possibilité de prendre un rendez-vous pour les habitants intéressés par ses services.

Ventes de bien

Le conseil a été informé des ventes des biens suivants pour lesquels il n'a pas souhaité user de son droit de préemption :

- ◆ Parcelle C 863 et C 883 : pour un montant estimé à 60 000 €.
- ◆ Parcelle D 690, derrière le bourg, 1 265 m² pour un montant estimé à 13 500 €.
- ◆ Parcelle C 188, le bourg 870 m² et D 1374, derrière le Bourg, 648 m² pour un montant estimé à 60 000 €.
- ◆ Vente SAFER : trois parcelles (D 152, 154, 156) soit 71 ares pour un montant de 1 100 €.

- ◆ Parcelle C 110, le bourg, 500 m², pour un montant estimé à 85 000 €.
- ◆ Vente de 29,31 ha boisés pour un montant estimé à 80 000 €.
- ◆ Quatre parcelles boisées à Puy Pela (C 1234, 1236, 1240, 1241) pour un total de 17,61 ha, pour un montant estimé à 18 000 €.
- ◆ Parcelles C 1062 et 1063, le bourg, d'une surface totale de 274 m² pour un prix estimé à 37 000 €.

Occupation du domaine public

Auberge de la Marmite

Le conseil répond favorablement à la demande de M. Dubois, Auberge de la Marmite, d'installer sa terrasse sur le domaine public pour période du 10 avril au 31 octobre 2019. La redevance d'occupation est fixée à 50 €.

Réseaux publics

L'occupation du domaine public par certains réseaux (électricité, gaz, télécommunications) n'ayant jamais fait l'objet de demandes de redevance, des rappels ont été adressés aux opérateurs concernés :

- ◆ ENEDIS (électricité) : 1 006 € pour 2015 à 2019
- ◆ GRT Gaz (gaz) : 1 641 € pour 2008 à 2019
- ◆ Orange (télécommunications) 4 884 € pour 2018-2019.

Énergie

La nouvelle proposition tarifaire de la société Finagaz, fournisseur de gaz de la commune depuis 2016, a été acceptée au tarif de 790 € HT par tonne. Elle est valable jusqu'au 6 juin 2021.

Éclairage public

Le réseau d'éclairage public est constitué d'une partie en service toute la nuit pour des raisons de sécurité routière (le long de la RD78, du carrefour RD78/RD68 et au point d'arrêt du bus scolaire) et d'une partie non permanente s'éteignant à 00h30.

Une réflexion a été engagée pour réaliser des économies d'énergie, de coût de l'éclairage public et pour limiter la pollution lumineuse.

Le conseil municipal a décidé de réduire la durée de service de ce réseau en l'éteignant à 22h30 (au lieu de 00h30). Une signalisation sera apposée sous les panneaux d'entrée du bourg pour informer les véhicules et de leur recommander plus de prudence.

Conseil municipal (suite et fin)

Collecte des déchets

Mise en place de points de collecte

Le syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SMCTOM) a opté pour la mise en œuvre de la redevance incitative pour financer la collecte des déchets ménagers (sacs noirs).

Il a également choisi la collecte par points d'apports volontaires plutôt que la collecte au porte à porte.

Une étude de terrain a donc été réalisée pour définir l'implantation des points de collecte sur le secteur de Thiviers.

Le conseil municipal a validé le mode de collecte choisi,

donné un avis favorable à l'implantation des points de collecte et s'engage à réaliser les travaux avant le 31 décembre 2020.

Il adhère également au groupement de commandes permettant au SMCTOM de coordonner les commandes de travaux de génie civil nécessaires aux implantations.

Collecte des déchets du camping

La commune renouvelle la convention signée avec le SMCTOM pour la collecte des déchets du camping municipal. Le montant prévisionnel de la redevance est évalué à 189 € la tonne. La collecte se fera à l'entrée du camping.

Infos diverses

Mieux se déplacer

Le 4 juillet dernier, s'est tenue à la salle des fêtes de Saint-Pierre, une rencontre citoyenne sur la mobilité. Elle était organisée par les responsables de la plateforme Mòver, créée fin 2017 par des élus du Périgord Vert, pour répondre aux problèmes posés à certains habitants, jeunes et moins jeunes, ne disposant pas de moyen de transport, individuel ou collectif.

Elle réunissait des élus des communautés de communes Périgord-Limousin et Dronne et Belle.

Une étude réalisée en Périgord-Limousin met en évidence que 80 % des habitants utilisent la voiture pour aller travailler et 65 % pour travailler en dehors de leur commune de résidence. En 1999, 18 % des habitants ne possédaient pas de voiture et 12 % en 2015.

Un débat s'est ouvert sur le manque de transports collectifs sur le Périgord Vert malgré la ligne TER Périgueux-Limoges et celles des bus de Transpérigord.

Des solutions alternatives sont à l'étude telles que PouceVert, plateforme d'auto-stop gratuit ainsi que des solutions individuelles comme la location de voiture ou de deux-roues pour les chercheurs d'emplois, déjà accessible sur la plateforme Mòver.

Une étude a également été menée sur l'utilisation des liaisons de transport scolaire par les particuliers. Mais cette solution se heurte à un problème de manque de place : sur 400 lignes existant en Dordogne seules 5 peuvent accueillir des passagers supplémentaires.

Une offre originale existe pour les seniors possédant un véhicule mais ne pouvant plus conduire a été exposée par un représentant de l'association *AGIR abcd* (voir encadré).

Dans l'attente d'autres solutions, les personnes ayant des problèmes de mobilité peuvent se rendre sur la plateforme internet de Mòver : mover-perigord-vert.fr et cliquer sur le choix « *Se faire accompagner* » pour



connaître les outils mis à leur disposition. Les personnes en réinsertion ou en recherche d'emploi peuvent également contacter :

- ◆ Mission locale, Thiviers : Patricia David, Emmanuelle Vadez ou Julie Peyrillou au 05 53 52 59 99.
- ◆ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Thiviers : Maryse Farant au 05 53 52 34 46.

Car 24 : Agir abcd fournit le chauffeur

Car 24 est un dispositif proposé par l'association *Agir abcd* à l'attention des personnes âgées possédant un véhicule mais n'étant plus en mesure de le conduire. L'association propose au demandeur un chauffeur, préalablement testé par une auto-école, qui pourra la conduire, sur demande, pour un déplacement ponctuel (courses, rendez-vous médical, visite de famille, d'amis,...). L'entretien, l'assurance et le carburant restent à la charge du demandeur qui rémunère le conducteur à l'aide chèques emploi service universel (CESU).

Contact : *Agir abcd Dordogne*, Bergerac téléphone : 06 60 86 52 75.

Vie scolaire

Fermeture d'une classe à la rentrée scolaire *(Suite de la page 1)*

-de-Côle et autorisé le maire à engager toute action tendant à maintenir ces deux postes sur la commune.

400 écoles vont disparaître

"Nous ne fermerons pas d'écoles primaires à la rentrée, c'est la première fois qu'un gouvernement s'engage à cela, rendez-vous compte, c'est énorme", déclarait le ministre Jean-Michel Blanquer en avril sur *Franceinfo* reprenant une promesse d'Emmanuel Macron pour répondre à la crise des gilets jaunes.

En fait, cette promesse était assortie d'une note : *"pas de fermeture sans l'accord des maires"*.

Selon une enquête du ministère de l'Éducation nationale, environ 400 écoles vont disparaître à la rentrée de septembre. Parmi elles, 150 fermetures ont été décidées par l'Éducation nationale et 250 par les élus locaux dans le cadre de projets de fusions et regroupements d'écoles, concernant en première ligne les établissements ruraux. Selon le syndicat SNUipp-FSU, 808 classes ont déjà fermé lors de la dernière rentrée en zones rurales.

Les écoles rurales peu à peu rayées de la carte

Ces fermetures sont principalement liées à une vaste refonte de la carte scolaire qui tend au regroupement des écoles de village dans des RPC (Regroupements pédagogiques concentrés), plus modernes, mieux équipés et surtout plus faciles et moins chers à gérer. Ces grosses structures qui peuvent accueillir jusqu'à plusieurs centaines d'élèves sont créées par dizaines en zones rurales.

La promesse du gouvernement se heurte donc à cette réforme en cours qui, pas à pas, sonne le glas des petites écoles de campagne. Lors de son interview sur *Franceinfo*, le ministre de l'Éducation nationale avait pourtant mis en avant leurs résultats *"meilleurs que la moyenne"*, leur *"caractère très humain"* et leur intérêt pour *"la vie des villages"*.

Dans leur majorité les enseignants, mais aussi les élus des petites communes, estiment que cette politique de regroupement scolaire est en train de casser la relation sociale des villages et ne sert d'abord qu'à remplir les classes.

Journal des enfants

Le second numéro du *Journal des enfants*, a été réalisé par les élèves des écoles de Saint-Pierre et La Chapelle-Faucher encadrés par leurs enseignantes : Cécile Farto-Besson, Laëtitia Faye et Anne Lagarde.

Il rend compte des différents projets auxquels ont participé les enfants : carnaval, Tour du monde des enfants (Chine, Japon, Australie), Rallye lecture les *Incorruptibles*, initiation aux gestes de premiers secours, concert et sortie patrimoine à la Chapelle-Faucher, etc.

Il est en vente (à la mairie) au pris de 2 €, la somme récoltée étant reversée à une association pour l'achat de matériel scolaire en Afrique.



Anne, Laëtitia, Laura et Christine lors du pot de départ de Laëtitia

Accueil périscolaire

Pour terminer l'année l'accueil périscolaire (garderie) a offert aux enfants qui le fréquentent une séance au bowling ; les parents ont également été invités à partager ce moment. : 18 enfants et 21 parents sont venus. Tout s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Une exposition a été réalisée sur les droits des enfants avec tout ce que les élèves ont produit dans l'année, les parents et enfants ont apprécié.

Christine Ranouil et son assistante Laura remercient les enfants, les parents, Stéphane, la mairie et le Club de l'Amitié pour leur participation leur gentillesse et leurs cadeaux.

Rappel : l'accueil périscolaire est ouvert aux enfants fréquentant les classes du regroupement pédagogique, les jours de classe de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 19h. Pour les inscriptions s'adresser à la mairie.

Départ de Laëtitia Faye

En raison de la fermeture d'une classe à l'école de Saint-Pierre-de-Côle, Laëtitia Faye a quitté ses fonctions à la fin de l'année scolaire. Elle continuera à travailler sur le secteur en remplacement des directeurs d'école.

Un pot de départ a été offert par l'équipe municipale pour la remercier de son travail et lui souhaiter une bonne continuation de carrière (*photo ci-contre*).

La vie des associations

Club de l'Amitié

20 janvier : Galettes des Rois.

De nombreux bénévoles nous ont régalingés. Les garnitures étaient très variées. Une après-midi joyeuse et bien animée !

10 février : La chandeleur.

Nous mangeons encore !! Bon pour les crêpes, chacun est arrivé avec son assiette de crêpes et nous les avons dégustées en regardant le DVD de nos activités de l'an passé.

3 mars : Loto

Nous avons eu cette année encore beaucoup de participants. Nos lots alimentaires ont été très appréciés et nos nombreuses bourriches aussi. Et c'est tant mieux pour nos sorties futures.

17 avril : Spectacle musical

Sortie sur Périgueux en covoiturage. Chansons des années 80-90 par un groupe très professionnel (tendres souvenirs).

18 mai : Repas de la marche

Un peu de pluie pour les marcheurs, mais beau temps pour le repas, salle comble et bonne ambiance.

20 juin : Pique-nique

Bien à l'abri sous le chapiteau (merci à la municipalité) chacun avec son panier garni, que nous avons partagé avec les voisins. La fin de l'après-midi nous avons digéré en participant à des jeux divers.

26 juin : Sortie à Cahors

Nous sommes le 26 juin 2019 ! C'est la canicule !!! Mais nous partons confiants. Autocar climatisé : parfait, il fait bon. Arrêt traditionnel (café-croissants). Arrivée à destination : dégustation prévue et achats de liquide et autres produits. Puis nous embarquons sur le bateau-restaurant avec ballade pendant le repas et passage d'écluses. Ce fut un moment très agréable entre le paysage, le repas et le personnel. La journée s'est prolongée avec la visite de la ville à bord d'un petit train. Super conducteur : beaucoup d'arrêts et d'explications, un très bon guide. Alors... et nous avons eu chaud ! Nous repartons vers Saint-Pierre, mais comme d'habitude nous avons fait un arrêt (eau fraîche, pastèque et melon). Quel plaisir ! Nous repartons au son des chants inachevés de nos célébrités !



Visite de la ville de Cahors en petit train touristique.



Pause rafraîchissante sur le trajet du retour.



Les jeudis, après les jeux de société, un goûter est servi aux participants.

Dates à retenir

Voici le programme des activités proposées, ouvertes à tous, par le Club de l'Amitié pour la fin de l'année 2019 :

- ◆ Sortie en covoiturage (date à déterminer)
- ◆ 8 septembre : paëlla au camping
- ◆ 20 octobre : repas annuel

Reprises des activités hebdomadaires :

- ◆ Lundi 2 septembre, de 17 à 18h à la salle des fêtes : défoulement par la danse
- ◆ Mercredi 4 septembre, à 17h à la salle du Club : atelier d'occitan animé par Marie-Claude Lahieyte
- ◆ Jeudi 5 septembre de 14h30 à 17h30 à la salle du Club: jeux de société
- ◆ Lundi 9 septembre, à 14h30 à la salle du Club : atelier déco animé par Michèle Deudon
- ◆ Samedi 21 septembre, à 14h30 place de la mairie : promenade pédestres mensuelle guidée par Robert Lassimouillas.

La vie des associations

Amicale des anciens combattants

Commémoration du 8 mai

Cette année la pluie tombe à verse, le public toujours aussi nombreux se serre sous le barnum et sous l'entrée de la salle des fêtes. Les discours officiels rappellent toujours les 60 millions de morts, la résistance, la découverte de l'inimaginable horreur des camps, et puis la capitulation de l'Allemagne signée à Berlin le 8 mai après l'avoir déjà été la veille à Reims. Une double signature comme si au-delà de la défaite militaire il fallait être sûr d'avoir bien éradiqué le monstre nazi.

Comme chaque année les discours évoquent les sacrifices, la liberté retrouvée, et la vigilance nécessaire pour la garder. Comme chaque année on évoque les lugubres fantômes qui trop souvent ramènent l'antisémitisme, le terrorisme, dans l'actualité, même si l'on sait bien que les discours sont peu de chose face à la barbarie. Que faire de mieux dans ces moments où l'on se recueille à la mémoire des morts que de les répéter sans cesse?

Trois portes drapeaux mis à l'honneur

Cette année, trois porte-drapeaux de Saint-Pierre, qui justement participent inlassablement aux cérémonies mémorielles, sont mis à l'honneur. Cette année encore les enfants de l'école sont présents et rappellent, pour les cinq combattants morts en 39-45 inscrits au monument au morts de la commune, les circonstances et le sens de leur sacrifice. Lucien Gardillou, président de l'Association des anciens combattants, prend la parole. Il rappelle la perte dans l'année de Jean Duteil, Adrien Martial et André Combeau. Il dit: «Aujourd'hui nous honorons 3 porte-drapeaux. J'accueille avec un immense plaisir: Colette Langlade, vice présidente du conseil départemental de la Dordogne, Jean-Paul Lachaud, Président de L'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) de la Dordogne, Franck Besse maire de la commune ».

Ces trois personnalités vont remettre les insignes et diplômes d'honneur de porte-drapeau à Claude Bastide (20 ans de porte-drapeau), Jean Guinot (20 ans) Jean-Claude Collard (7 ans). Il s'adresse aux trois récipiendaires : «Je veux vous dire, Claude, Jean et Jean-Claude que cette médaille et ce diplôme vous honorent. Votre mérite doit être mis en exergue, vous êtes la fierté de

notre association, de notre commune, de notre département mais également de la France. Peut être que certains pensent que les décorations sont démodées. Moi je dis non, j'y vois un signe de reconnaissance. Parce que vous donnez bénévolement, beaucoup de votre temps pour rendre hommage à nos défunts anciens combattants de Saint-Pierre mais également des communes environnantes. Vous représentez dignement notre commune. Vous brandissez avec fierté vos drapeaux tricolores devant les monuments en mémoire de nos soldats morts pour la France durant les guerres 14-18, 39-45, d'Algérie, devant les stèles des maquisards fusillés par les nazis au coin d'un bois, d'un chemin ou parfois dans leur propre maison souvent devant leur famille... C'est grâce à vous que ce devoir de mémoire se perpétue. Sachez que nous sommes tous très fiers de vous. Bravo et merci Messieurs ! »

Puis il remercie les enfants de l'école et leurs deux enseignantes pour leur présence et la qualité du travail qu'ils ont présenté. Ce sont ensuite les moments du verre de l'amitié et du banquet toujours aussi suivi et apprécié.



Claude Bastide,...

... Jean Guinot,



...et Jean-Claude Collard ont reçu leurs médailles de porte drapeaux.

Histoire locale

Jugé pour fait de résistance (suite et fin)

Résistant Corrézien, Germain Auboiron est arrêté à Brive le 3 mars 1942 et incarcéré à Périgueux où il est condamné à 5 ans de travaux forcés.

Il connaît ensuite plusieurs lieux de détention. On trouve dans une lettre adressée à son épouse le 10 avril 43 un compte rendu de ses transferts « *le voyage a été horrible dans un fourgon cellulaire où nous étions empilés les uns sur les autres, bref me voilà de nouveau à Mende où j'ai retrouvé des copains avec qui j'étais avant mon départ (...) remercie Raoul de tout ce qu'il fait pour moi* ». D'après Daniel Desthomas, Raoul est sans doute Raoul Beylot de Thiviers, cousin de Maurice Desthomas, père de Pierre Beylot lui aussi engagé dans la Résistance qui sera député de la 3^e circonscription de Dordogne de 1968 à 1973.

En octobre 1943 tous les détenus politiques de la zone sud sont concentrés à Eysses à côté de Villeneuve-sur-Lot. Un camarade de détention témoigne : « *(...) j'ai vécu à ses côtés d'octobre 1943 au 30 mai 1944 date du départ de Eysses pour Compiègne (...) Nous avons pu, par la complaisance et la complicité de M. Gourmy, chef d'atelier (...) amener en pièces détachées un poste de T.S.F. La nuit, un groupe prenait toutes les émissions en diverses langues, allemand, russe, français, anglais. Un compte rendu résumant les diverses émissions était lu le matin dans chaque dortoir. Après la lecture du communiqué notre ami Auboiron commentait si je peux dire, le communiqué... etc. Il était très fort en géographie et les discussions étaient toujours très instructives. Discussions auxquelles prenait part tout le monde, détenus et gardiens.* » En février 44, les mille deux cents détenus tentent une évasion collective. Alors, après l'exécution de treize d'entre eux, c'est le départ pour Compiègne puis Dachau...

À Dachau avec Edmond Michelet

C'est là qu'il rencontre Edmond Michelet, voici ce que ce dernier a écrit à propos de Germain :

« *(...) rien au monde ne m'empêchera de le considérer comme un frère (...) j'avais en effet fini par attraper le typhus, comme tout le monde ou presque. Un matin à la sortie de la chapelle du bloc 26, (on) m'avait ramassé dans la neige (...) je garde ensuite le souvenir d'une chute verticale, vertigineuse, tout au fond d'un puits qui*

n'en finissait pas (...) puis d'une nuit interminable, coupée de temps à autre par une clarté, le sourire inquiet d'un visage ami qui se penche sur moi : le docteur Roche, le cher chanoine Daguzan (...) Ravoux, Bethaud, le petit Fully, Auboiron enfin (...). La période critique terminée (...), l'immobilité restant obligatoire (...), Auboiron me demanda ce qui pouvait m'être agréable. Je ne devais pas avoir envie de grand chose. Alors il eut une inspiration : ça doit t'ennuyer, hein ! De ne plus pouvoir aller tous les matins à la chapelle ? En tout cas, voilà : jusqu'à ce que tu puisses y revenir, j'ai décidé de m'y rendre à ta place. J'y ferai une demi-heure de planton. J'assurerai l'intérim si tu veux... C'est ainsi que pendant les jours qui suivirent, les curés du block 26 eurent la surprise de voir Auboiron, le communiste français monter la garde de l'amitié devant le tabernacle (...) ».

Edmond Michelet, devenu ministre du gouvernement du général De Gaulle, leur amitié continuera. Ils dînaient en tête à tête à l'occasion. Auboiron fut nommé chevalier de la légion d'honneur. Voici pour finir un bref extrait de l'hommage que lui rendit Michelet lors de ses obsèques :

« *Lorsque - il y a deux ans à peine - je te voyais cheminer dans l'infirmerie de Dachau entre les paillasses de notre block de typhiques, apportant à nos camarades, avec ton bon sourire, le réconfort d'une parole d'espoir et-très souvent- un morceau prélevé sur ta maigre pitance, qui nous aurait dit, mon cher Germain, que le long dialogue fraternel que nous avons engagé dans ce camp d'enfer serait si vite interrompu ? (...) L'amitié qui nous liait et qui reste plus forte que la mort, m'autorise à porter ici témoignage. Et devant tous ceux qui te pleurent, je dirai très simplement, Germain, que tu fus pour nous à Dachau, un de ces hommes, trop rares, dont on a dit qu'on se sentait meilleur rien qu'en pensant à eux (...) C'est ton ardente, inextinguible soif de justice qui t'avait conduit là, où tu souffrais persécution pour ton parti qui était ta fierté, pour ton pays que tu aimais d'un émouvant amour charnel (...)* ».

Jean-Michel Lahieyte,
avec le concours de Michelle et Daniel Desthomas

Vie des associations

Comité des Fêtes

Fête patronale

La traditionnelle fête patronale s'est déroulée le samedi 3 et dimanche 4 août. Malgré l'absence inopinée d'une attraction foraine (la chenille), elle s'est déroulée dans la bonne humeur et a bénéficié d'une météo clémente. Le feu d'artifice du dimanche soir a réuni la foule habituelle sur le pont.



Le dimanche après-midi, les jeux pour les enfants connaissent toujours un grand succès...



Pour le repas du samedi soir, Philippe Banchieri officie à la plancha, ci-dessous.



À gauche le Jame's Band participe à l'animation de la soirée du dimanche avant le feu d'artifice, à droite.



Vie des associations

Comité des Fêtes

Marché des producteurs locaux

Il s'est déroulé le 6 juillet sur la place de la mairie. Les visiteurs ont pu s'approvisionner (*photo ci-contre*) sur les étals et faire cuire leurs viandes sur la plancha pour la déguster derechef sous le chapiteau ,agrémentées de melon et de frites.

Ils ont pu aussi faire leurs choix parmi différents produits alimentaires ou décoratifs provenant de la grande région Sud-Ouest.

Un bal gratuit, animé par XR7 permettait de terminer la soirée en dansant.



Vide grenier du 15 août

Une météo favorable a permis au vide grenier de cette année de connaître une bonne fréquentation autour des stands des brocanteurs occasionnels, de producteurs de la région et de la buvette.

Les enseignantes et parents d'élèves proposaient également des pâtisseries vendues pour financer le prochain voyage scolaire. (*photo ci-contre*)

Quant à celui du Club de l'Amitié, il a vu son stock de crêpes dévalisé.

En val de Côle

Thé dansant

Il s'est déroulé le dimanche 16 juin animé par l'orchestre de l'accordéoniste Martine Thierry. Ce fut une réussite : de nombreux valseurs se sont retrouvés sur la piste de danse et ont passé une agréable journée autour de pâtisseries et de kirs offerts par l'association.

L'association donne rendez-vous pour les Journées du patrimoine, les 21 et 22 septembre et pour la Journée de l'Arbre le 3 novembre.



Au thé dansant du 16 juin

Amicale des pêcheurs

Concours de pêche

Il s'est déroulé comme chaque année, dans le cadre de la fête patronale, il a réuni vingt-deux pêcheurs dont neuf enfants.

Contrairement à l'année précédente, de nombreuses truites arc-en-ciel, lâchées la veille, ont été capturées.



Vie communale

Centrale photovoltaïque (suite de la première page)

avec les milieux agricoles et forestiers de cette zone. La société *Urbasolar* loue l'ensemble des parcelles avec un bail emphytéotique sur 25 ans reconductible.

La centrale développe une puissance de 10,7 MWc pour une production annuelle moyenne d'environ 13 122 MWh, ce qui représente de quoi alimenter en énergie environ 2 786 foyers.

La production de cette centrale permettra également d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 127 tonnes de CO₂ chaque année. Le recyclage des installations est prévu et sera pris en charge par *Urbasolar*. Cette centrale représente également des retombées fiscales pour le territoire d'environ 88 000 € par an. L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau), taxe due par les producteurs, est répartie entre le Département (50%), la Communauté des Communes Périgord et Limousin (25%), et la commune (25%), soit plus de 20 000 €.

Le montant des investissements qui sont nécessaires au



Les 6,2 hectares de panneaux solaires alimenteront l'équivalent de 2 786 foyers à partir de fin octobre.

développement et à la construction de la centrale est d'environ 8,9 M€. Le financement de ces investissements est composé d'un apport du groupe *Urbasolar*, de financement bancaire et de financement participatif en obligations convertibles.

(1) *Siège social ASKELA ENERGIES, 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935 – 34961 Montpellier.*

Traits du Périgord en visite à Cesserou

Partis le matin de Ligueux, le 26 mai dernier, les équipages de cinq attelages et une cavalière se sont retrouvés pour un déjeuner convivial à la ferme des Causses de Cesserou à Saint-Pierre-de-Côle. Ces passionnés de chevaux de trait, professionnels comme amateurs, membres de l'association *Traits du Périgord*, les utili-

sent soit pour un travail de labour ou de débardage, soit pour des promenades en voiture.

Après avoir apprécié les produits bios de la ferme de Maël et Louis Gallard, cultivés à l'aide de juments comtoises, la vingtaine de convives a repris le chemin de Ligueux en fin d'après-midi.



Cinq attelages ont fait étape à la Ferme des Causses de Cesserou.

